



FONDS

DROITS DE L'HOMME

ORIENTATION SEXUELLE

ET IDENTITÉ DE GENRE

UN SOUTIEN COLLECTIF ET INTERNATIONAL
POUR LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS
DANS LE MONDE DES PERSONNES

LESBIENNES, GAYS, BISEXUELLES,
TRANSGENRES ET INTERSEXUÉES

LGBTI

Le Fonds Droits de l'Homme, orientation sexuelle et identité de genre, également appelé **Fonds LGBTI**, rassemble les contributions de différents acteurs, privés comme publics *, en vue de soutenir des actions, à travers le monde, pour la réalisation des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de personnes victimes de discrimination en raison de leur orientation sexuelle et de leur identité et/ou expression de genre. Le Fonds peut également recevoir les recettes d'évènements organisés dans l'optique de la lutte contre l'homophobie et la transphobie ou de la promotion des droits de l'Homme pour en faciliter la coordination.

* États, organisations intergouvernementales - régionales ou internationales, collectivités territoriales, fondations, entreprises, associations et ONG, particuliers, etc.

LE COMITÉ DE PILOTAGE DU FONDS

DONATEURS

Ministère des Affaires étrangères et du Développement international français
Ministère des Affaires étrangères norvégien
Ambassade en France du Royaume-Uni des Pays-Bas
Bureau de la Démocratie, des Droits Humains et du Travail du Département d'État des États-Unis d'Amérique
Fondation Randstad



REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le comité IDAHO - *International Day Against Homophobia and Transphobia*
ILGA - *International Lesbian, Gay, Bisexual, Trans and Intersex Association*
Amnesty International France
FIDH - Fédération internationale des droits de l'Homme
CNCDH - Commission nationale consultative des Droits de l'Homme
UNESCO - Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture
Inter LGBT - Interassociative Lesbienne, gaie, bi et trans
LLH - *Landsforeningen for lesbiske, homofile, bifile og transpersoner*

GESTION DU FONDS

Expertise France



LES CARACTÉRISTIQUES DU FONDS LGBTI

CRÉÉE SOUS L'IMPULSION DE LA FRANCE EN 2009

dans le cadre du Congrès mondial sur les droits de l'Homme, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, les Pays-Bas, la Norvège puis les États-Unis et la fondation Randstad ont rejoint l'initiative du Fonds LGBTI, lui conférant un **caractère international**.

1 UN MODE CONSENSUEL D'ADOPTION DES DÉCISIONS

Le **Comité de Pilotage** (CoPil) du Fonds est à ce jour composé des **bailleurs de fonds** ainsi que de représentants de la **société civile**, (ONG spécialisées LGBTI et ONG œuvrant à la promotion et protection des droits de l'Homme). Ces parties **décident à voix égale** des grandes orientations et des stratégies d'action du Fonds ainsi que de la sélection des actions dans le cadre des appels à projets internationaux.

2 UNE CONNAISSANCE ET UNE COMPRÉHENSION DES ACTEURS ET DES BESOINS GLOBALES ET ÉCLAIRÉES

Les **réseaux** de chacun des membres du CoPil sont croisés et favorisent ainsi une **action collective adaptée**.

3 UNE PRIORISATION DES ACTIONS

Le Fonds concentre son appui sur les projets réalisés dans les pays où la question de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre est particulièrement sensible. Les actions principalement visées sont les suivantes :

- **Identification et documentation** des violations des droits de l'homme commises à l'encontre des personnes LGBTI ;
- **Plaidoyer** en faveur de la dépénalisation de l'homosexualité et de l'adoption, l'amélioration et la meilleure application des lois ;
- **Renforcement et développement de la capacité** des structures œuvrant dans la défense et la promotion des droits des personnes LGBTI ;
- **Information et sensibilisation** pour favoriser la non-discrimination et la compréhension à l'égard des populations LGBTI.

4 DES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE ADAPTÉES AUX DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES ONG

Le Fonds LGBTI se veut un outil de financement souple, répondant à des procédures adaptées aux difficultés souvent rencontrées par les organisations concernées (non reconnaissance légale, difficultés à recevoir des financements, capacités de gestion limitées...). Que ce soit dans la sélection des projets par appels à projets ou dans leur suivi, la proximité avec les bénéficiaires des subventions est privilégiée dans une logique de partenariat et de renforcement des capacités.

5 UNE AGENCE DE MISE EN ŒUVRE EXPÉRIMENTÉE

La gestion opérationnelle et financière du Fonds a été confiée à Expertise France, une agence de coopération qui jouit d'une expérience confirmée dans le suivi de projets en faveur de la bonne gouvernance et de l'appui à la société civile.

LES BÉNÉFICIAIRES D'UNE SUBVENTION DU FONDS

Ils sont/devront être des personnes morales appartenant à la catégorie des acteurs non étatiques ou encore des organismes publics ou paraétatiques nationaux, agences, associations représentatives ayant une personnalité juridique distincte d'un État ou d'un ministère. Néanmoins, les candidatures d'organisations n'ayant pas obtenu de reconnaissance légale dans leur pays d'origine pourront être étudiées et retenues.

APPEL À PROJETS

EN 2011 PUIS EN 2013

SÉLECTION DE 7 ORGANISATIONS METTANT EN ŒUVRE DES ACTIONS EN ASIE, AFRIQUE, AMÉRIQUE LATINE ET EURASIE *

DURÉE : de 12 à 24 mois

ENVELOPPE : de 52 000 € à 60 000 €

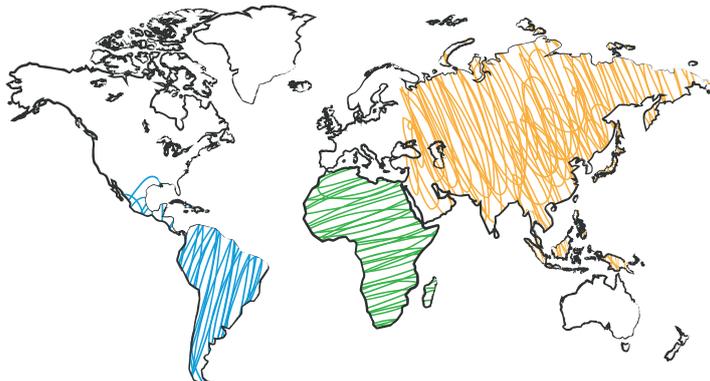
OBJECTIFS : Amélioration de la compréhension générale des questions liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

ACTIVITÉS :

- Production et diffusion de supports tels que des courts-métrages ou documentaires,
- Organisation d'événements publics, d'ateliers et de formations,
- Mise en place d'aide juridique,
- Plaidoyer,
- Renforcement des capacités des organisations.

CIBLES : Les personnes LGBTI dans leur globalité ou des populations plus spécifiques comme les travailleu-rs/ses transgenres ou les proches des personnes LGBTI.

* Pour des raisons de sécurité, les pays où sont mis en œuvre les projets ne sont pas communiqués.



Contact :

lgbtifund.ef@gmail.com
www.expertisefrance.fr